Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D001-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D001-DE

B171220_D001

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Subvention CD2E - Démonstrateur Bâticité – Scénarisation multimédia du théâtre de l'écotransition

Le secteur des éco-activités est regardé comme un important vecteur de développement par notre agglomération depuis de nombreuses années. Comme le rappelle le projet de territoire, notre intercommunalité peut s'appuyer sur un écosystème local créatif autour de la REV3, au sein duquel le CD2E (Centre de développement des Eco-entreprises) joue un rôle moteur.

Pionnier dans de nombreux secteurs de l'éco-transition, le CD2E doit aujourd'hui développer son action « d'effet de levier » afin de permettre aux secteurs les plus matures (Bâtiment, énergies renouvelables) d'atteindre un véritable changement d'échelle, condition essentielle pour assurer à la fois le développement économique et une création significative d'emplois sur le territoire.

Le CD2E va prendre possession fin 2020 de la salle des machines réhabilitée sur la Base 11/19 pour y déployer le nouveau démonstrateur de l'habitat durable « Bâticité » en lieu et place du « Théâtre de l'éco-construction ».

De plus le projet mis en œuvre en lien avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'inscrit dans le programme ERBM (Renouveau du Bassin Minier) et plus globalement dans un contexte particulier où de nombreux programmes de réhabilitations de logements et de bâtiments publics sont prévus dans le cadre du plan de relance actuel.

Le nouvel espace intégrera une matériauthèque renouvelée, un parcours de systèmes constructifs centrés sur la qualité tant dans le neuf que dans la rénovation, un espace EnR et un centre de ressource intéractif sur l'économie circulaire.

Afin de permettre au CD2E de réaliser la phase complémentaire de « Bâticité » centrée sur l'intégration de dispositifs et d'espaces interactifs du démonstrateur Bâticité, il est proposé d'accorder au CD2E un soutien financier sous la forme d'une subvention d'équipement au titre des fonds de concours pour le développement des usages et services numériques d'un montant maximum de 40 000 €, soit 15% du coût du projet.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Jean-François CARON
(M. Jean-François CARON, Président de la structure)

Décide de subventionner à hauteur de 40 000 € l'association CD2E, sise Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle, au titre de l'année 2020 -2021.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D001-DE

Autorise le Président à :

- signer la convention financière entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et le CD2E,
- signer tout document administratif et financier (Attestations, avenants nécessaires à la convention…) lié au versement de cette subvention,
- procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 40 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Ligne de crédit 10098.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D002-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D002-DE

B171220_D002

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention de mise à disposition avec la SAFER Hauts de France – Signature d'un avenant n°2 - Délibération modificative

Par délibération du 27 septembre 2016, le Bureau Communautaire a autorisé l'établissement intercommunal à signer une Convention de Mise à Disposition (CMD) avec la SAFER Hauts de France en vue de confier à cette structure la gestion de l'occupation de parcelles communautaires (378 821 m²), de nature agricole, libres d'occupation au sens du Code rural.

La surface objet de la CMD a été portée à 421 281 m² par un avenant n° 1 puis à 506 822 m² au travers d'une délibération du Bureau Communautaire en date du 24 septembre 2020, autorisant la signature d'un avenant n° 2.

Il apparaît aujourd'hui que le projet de la future déchetterie située à Souchez implique des emprises foncières complémentaires non encore prises en compte. Dans la mesure où l'avenant n° 2 est en attente de régularisation, il est proposé de modifier l'annexe parcellaire joint à la délibération du 24 septembre 2020 en vue de porter la surface susvisée à 479 953 m².

Toutes les autres dispositions de la résolution demeureraient inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Dit que l'état parcellaire joint à la présente délibération annule et remplace l'état parcellaire annexé à la délibération n° 6 du 24 septembre 2020. La surface objet de la Convention de Mise à Disposition est ainsi portée à 479 953 m².

Les autres dispositions de ladite résolution demeurent inchangées.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D003-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D003-DE

B171220_D003

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

ZAC Centralité / Acquisition de biens auprès de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais - Conventions "Abords du Louvre-Lens" et "Quartier des Gares" - Délibération modificative

Par délibération en date du 28 novembre 2019, le Bureau Communautaire a adopté les modalités financières et patrimoniales du transfert de la ZAC Centralité ainsi que les modalités de substitution de la Ville de Lens par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au droit des conventions de portage, régularisées par la Ville avec l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais (EPF), dites « Abords du Louvre Lens » et « Quartier des gares ».

Conformément aux termes de la délibération précitée et de l'avenant de transfert desdites conventions régularisé le 24 août 2020, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à acheter les biens acquis par l'EPF et compris dans le périmètre de la ZAC Centralité.

Par délibération en date du 9 juillet dernier, le Conseil Communautaire a délibéré afin d'autoriser la signature des actes de transfert de propriété correspondants.

Cette délibération prévoyait un étalement du versement du prix de vente sur 7 ans.

Cependant, pour des raisons de contraintes budgétaires relatives au budget action économique, il apparaît qu'un paiement comptant soit à privilégier afin de lisser la charge et le capital de dette à rembourser annuellement.

Le prix de vente s'élève à 11 823 244,81 € TTC, correspondant au coût du portage foncier supporté par le vendeur.

Outre le prix d'acquisition des biens acquis par l'EPF et les divers frais qui en découlent (frais d'acquisition, frais de portage, rémunération,...), le prix de vente comprend les frais engagés par le vendeur pour des biens non acquis, s'élevant à 2 530,98 € TTC.

A noter également que la ville de Lens a préalablement versé au vendeur la somme de 382 346,45 € relative à des appels de fonds travaux.

Le prix que devra donc verser l'établissement intercommunal au vendeur s'élève à la somme de 11 440 898,36 € TTC.

Tous les frais liés à ce transfert de propriété seront supportés par l'acquéreur.

Vu les avis de la Direction Immobilière de l'État référencés 2020-498V1901 en date du 8 janvier 2020, 2019-498V1902 en date du 9 janvier 2020, 2019-498V1898 en date du 10 janvier 2020, 2019-498V1900 en date du 7 février 2020 et 2019-498V1899 en date du 7 février 2020,

Vu les conventions de portage dites « Quartier des Gares » et « Abords du Louvre Lens », signées les 4 janvier 2013 et 27 octobre 2015, par lesquelles la Ville de Lens demande à l'EPF de se rendre propriétaire de différents biens situés à Lens et par lesquelles la Ville de Lens s'engage à acquérir lesdits biens moyennant le prix de revient supporté par l'EPF,

Vu la délibération n°D 020 du 18 mars 2019 par laquelle le Conseil Communautaire a reconnu le caractère communautaire de la ZAC Centralité à Lens et a accepté son transfert,

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D003-DE

Vu la délibération n°D 018 du Bureau Communautaire du 28 novembre 2019, fixant les modalités financières et patrimoniales du transfert de la ZAC Centralité, ainsi que la délibération modificative n° D 029 du Bureau Communautaire du 6 février 2020 et la délibération modificative n° D 042 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020.

Vu l'avenant de transfert de conventions entre l'EPF, la ville de Lens et la CALL régularisé le 24 août 2020.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais dont le siège est situé 594 avenue Willy Brandt, Euralille (59777), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, le ou les actes d'acquisitions des biens repris en annexe de la présente, moyennant le prix de revient des portages fonciers supportés par l'EPF Nord - Pas-de-Calais, soit 11 823 244,81 € TTC (en ce compris la somme de 2 530,98 € TTC correspondant à des frais engagés pour des biens non acquis par le vendeur), ainsi que tous les actes subséquents.

La ville de Lens ayant déjà procédé à un versement, au profit du vendeur, de 382 346,45 € correspondant à des appels de fonds travaux au titre de sa participation au coût des travaux du PPI 2007-2014, la somme que devra verser l'établissement intercommunal s'élève à 11 440 898,36 € TTC.

Tous les frais (Notaire, Géomètre,…) seront supportés par l'acquéreur.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus sur les imputations suivantes :

- Budget annexe Action économique/ Ligne de crédit 9311
- Budget annexe Action économique/ Ligne de crédit 9339

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D004-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D004-DE

B171220_D004

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier
Octroi de la subvention de la Communauté d'Agglomération de Lens - Liévin - E.R.B.M. 2020 - Maisons & Cités SOGINORPA - Harnes - Cité Bellevue Ancienne (Tr1) - 122 logements

L'ERBM est un Contrat Partenarial d'Intérêt National signé pour 10 ans (2018/2028) entre l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que les 8 EPCI du bassin minier.

La démarche ERBM a vocation à initier des projets qui traitent des ambitions suivantes :

- **Logement des cités minières** : transformation de l'habitabilité, protection et valorisation du patrimoine, valorisation du cadre de vie, diversification du peuplement, association des habitants, ….
- **Centralités urbaines** : établissement de dynamiques de centralité, reconquête des centres urbains, remédiation des friches industrielles, revitalisation économique, promotion de sites miniers patrimoniaux, lutte contre l'étalement urbain
- **Transport** : moderniser les infrastructures de transport
- **Croissance verte** : réduction des besoins en énergie des habitants, des constructions, des activités économiques, des loisirs…, diminution des pollutions, développement des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, développement de la ville intelligente
- **Activité économique et accès à l'emploi** : développement des secteurs de pointe comme l'écoconstruction, développement du secteur de l'innovation sociale via le soutien à l'ESS, développement de l'usage du numérique
- **Accompagnement des populations dans leur développement social, économique et citoyen** : favoriser l'élévation du niveau de qualification en lien avec les besoins du territoire, renforcement de la maraude sociale, développement des activités périscolaires, notamment culturelles, développement de chantiers jeunes bénévoles
- **Développement du tourisme par la mise en valeur du patrimoine** : valorisation des sites de mémoire miniers, rendre attractifs les paysages (terrils, anciennes fosses, cavaliers,…)
- **Améliorer la santé des habitants** : recomposition de l'offre de soins, favoriser la pratique sportive

Sur le volet urbain, l'ERBM s'inscrit donc dans une démarche intégrée qui vise non seulement à doubler le rythme de réhabilitation thermique des logements miniers (avec une étiquette énergétique au-delà du D) par les bailleurs sociaux (12 000 au titre de l'ERBM et 11 000 au titre du PSP) mais également à intervenir sur le cadre de vie

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D004-DE

Les délibérations des 05 octobre et 18 décembre 2018 définissent le cadre d'intervention financière de la C.A.L.L. qui, pour mémoire est de 8 000 € maximum par logement, se déclinant comme suit :

Conditions d'octroi d'une aide de l'Agglomération au titre Habitat - ERBM	Intégration de la démarche de réhabilitation dans un projet local concerté avec les collectivités, validé par le COPIL et intégré au PPI Travail sur la diversification du peuplement abouti : objectif de vente de 5% du patrimoine existant bâti ou à bâtir
1 - Étiquette énergétique : C	2000 €
2 - Autoproduction d'énergie (équivalence de 1Kwc/ logement pour l'ensemble de l'opération)	4000 plafonné à 80% du coût engendré
3 - Clause insertion et/ou formation à 7% ou plus	2000 €
S'agissant d'un socle de base, il est possible que ces 3 objectifs ne puissent être atteints ou se voir substituer à d'autres dans la limite de 8 000 € par logement sous réserve de validation par le COPIL de la CALL :	
4 - BBC Rénovation 80 kWh/m²an	3 000 € (soit un bonus de 1000 € en sus de l'atteinte de la classe C)
5 - Traitement des abords et façades	2 000 €
6 - Opérations de restructurations très lourdes (réorganisation lourde du logement)	2 000 €

Dans ce cadre, la C.A.L.L. a été sollicitée par Maisons & Cités SOGINORPA s'agissant de l'opération de rénovation de 122 logements sis Cité Bellevue Ancienne à Harnes qui constitue la première tranche du programme pour un montant total de 854 000 € qui se décline comme suit :

C.A.L.L.	Nombre de logements	Montant unitaire de subventions	Montant de la subvention
1 - Étiquette énergétique : C certifié	122	2 000 €	244 000,00 €
2 - Autoproduction d'énergie (équivalence de 1Kwc/ logt pour l'ensemble de l'opération) [Plafonné à 80% du coût engendré]			0,00 €
3 - Clause insertion et/ou formation à 7% ou plus	122	2 000 €	244 000,00 €
4 - BBC Rénovation 80 kWh/m²an	122	1 000 €	122 000,00 €
5 - Traitement des abords et façades	122	2 000 €	244 000,00 €
6 - Opérations de restructurations très lourdes (réorganisation lourde du logement)		2 000 €	0,00 €
TOTAL C.A.L.L.			**854 000,00 €**

Cette demande a été instruite par les services communautaires.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D004-DE

Ce montant de 854 000 € constituera, sous réserve de la production des pièces justificatives, la part de l'E.P.C.I. dans le plan de financement prévisionnel de l'opération qui sera instruit au titre des Aides à la pierre par délégation de l'État.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'octroyer à Maisons & Cités SOGINORPA une subvention de 854 000 €, sous réserve de production des pièces justificatives, qui constituera la part de l'E.P.C.I. dans le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation de 122 logements (Tranche n°1) sis Cité Bellevue Ancienne à Harnes dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

Précise que les crédits nécessaires, seront prévus au budget primitif 2021 sur l'imputation :Budget principal / Autorisation de Programme 2020 SHAB-ERBM (part Call) / Ligne de crédit 11354.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D005-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D005-DE

B171220_D005

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier
Octroi de la subvention de la Communauté d'Agglomération de Lens - Liévin - E.R.B.M. 2020 - Maisons & Cités SOGINORPA - Lens - Cité 4 (Tr1) - 92 logements

L'ERBM est un Contrat Partenarial d'Intérêt National signé pour 10 ans (2018/2028) entre l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que les 8 EPCI du bassin minier.

La démarche ERBM a vocation à initier des projets qui traitent des ambitions suivantes :

- **Logement des cités minières** : transformation de l'habitabilité, protection et valorisation du patrimoine, valorisation du cadre de vie, diversification du peuplement, association des habitants,….

- **Centralités urbaines :** établissement de dynamiques de centralité, reconquête des centres urbains, remédiation des friches industrielles, revitalisation économique, promotion de sites miniers patrimoniaux, lutte contre l'étalement urbain

- **Transport :** moderniser les infrastructures de transport

- **Croissance verte :** réduction des besoins en énergie des habitants, des constructions, des activités économiques, des loisirs…, diminution des pollutions, développement des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, développement de la ville intelligente

- **Activité économique et accès à l'emploi** : développement des secteurs de pointe comme l'écoconstruction, développement du secteur de l'innovation sociale via le soutien à l'ESS, développement de l'usage du numérique

- **Accompagnement des populations dans leur développement social, économique et citoyen** : favoriser l'élévation du niveau de qualification en lien avec les besoins du territoire, renforcement de la maraude sociale, développement des activités périscolaires, notamment culturelles, développement de chantiers jeunes bénévoles

- **Développement du tourisme par la mise en valeur du patrimoine** : valorisation des sites de mémoire miniers, rendre attractifs les paysages (terrils, anciennes fosses, cavaliers,…)

- **Améliorer la santé des habitants :** recomposition de l'offre de soins, favoriser la pratique sportive

Sur le volet urbain, l'ERBM s'inscrit donc dans une démarche intégrée qui vise non seulement à doubler le rythme de réhabilitation thermique des logements miniers (avec une étiquette énergétique au-delà du D) par les bailleurs sociaux (12 000 au titre de l'ERBM et 11 000 au titre du PSP) mais également à intervenir sur le cadre de vie

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D005-DE

Les délibérations des 05 octobre et 18 décembre 2018 définissent le cadre d'intervention financière de la C.A.L.L. qui, pour mémoire est de 8 000 € maximum par logement, se déclinant comme suit :

Conditions d'octroi d'une aide de l'Agglomération au titre Habitat - ERBM	Intégration de la démarche de réhabilitation dans un projet local concerté avec les collectivités, validé par le COPIL et intégré au PPI Travail sur la diversification du peuplement abouti : objectif de vente de 5% du patrimoine existant bâti ou à bâtir
1 - Étiquette énergétique : C	2000 €
2 - Autoproduction d'énergie (équivalence de 1Kwc/ logement pour l'ensemble de l'opération)	4000 plafonné à 80% du coût engendré
3 - Clause insertion et/ou formation à 7% ou plus	2000 €
S'agissant d'un socle de base, il est possible que ces 3 objectifs ne puissent être atteints ou se voir substituer à d'autres dans la limite de 8 000 € par logement sous réserve de validation par le COPIL de la CALL :	
4 - BBC Rénovation 80 kWh/m²an	3 000 € (soit un bonus de 1000 € en sus de l'atteinte de la classe C)
5 - Traitement des abords et façades	2 000 €
6 - Opérations de restructurations très lourdes (réorganisation lourde du logement)	2 000 €

Dans ce cadre, la C.A.L.L. a été sollicitée par Maisons & Cités SOGINORPA s'agissant de l'opération de rénovation de 92 logements sis Cité 4 à Lens, cela constitue la première tranche du programme.

C.A.L.L.	Nombre de logts	Montant unitaire de subventions	Montant de la subvention
1 - Étiquette énergétique : C certifié	92	2 000 €	184 000,00 €
2 - Autoproduction d'énergie (équivalence de 1Kwc/ logt pour l'ensemble de l'opération) [Plafonné à 80% du coût engendré]			0,00 €
3 - Clause insertion et/ou formation à 7% ou plus	92	2 000 €	184 000,00 €
4 - BBC Rénovation 80 kWh/m²an	92	1 000 €	92 000,00 €
5 - Traitement des abords et façades	92	2 000 €	184 000,00 €
6 - Opérations de restructurations très lourdes (réorganisation lourde du logement)		2 000 €	0,00 €
TOTAL C.A.L.L.			**644 000,00 €**

Cette demande a été instruite par les services communautaires.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D005-DE

Ce montant de 644 000 € constituera, sous réserve de la production des pièces justificatives, la part de l'E.P.C.I. dans le plan de financement prévisionnel de l'opération. Cette opération sera instruite au titre des Aides à la pierre, par délégation de l'État.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'octroyer à Maisons & Cités SOGINORPA une subvention de 644 000 €, sous réserve de production des pièces justificatives, qui constituera la part de l'E.P.C.I. dans le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation de 92 logements (Tranche n°1) sis Cité 4 à Lens dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

Précise que les crédits nécessaires, seront prévus au budget primitif 2021 sur l'imputation :Budget principal / Autorisation de Programme 2020 SHAB-ERBM (part Call) / Ligne de crédit 11354.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D006-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D006-DE

B171220_D006

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier
Octroi de la subvention de la Communauté d'Agglomération de Lens - Liévin - E.R.B.M. 2020 - Maisons & Cités SOGINORPA - Sains-en-Gohelle - Cité 10 (Tr1) - 97 logements

L'ERBM est un Contrat Partenarial d'Intérêt National signé pour 10 ans (2018/2028) entre l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que les 8 EPCI du bassin minier.

La démarche ERBM a vocation à initier des projets qui traitent des ambitions suivantes :

- **Logement des cités minières** : transformation de l'habitabilité, protection et valorisation du patrimoine, valorisation du cadre de vie, diversification du peuplement, association des habitants, ….
- **Centralités urbaines** : établissement de dynamiques de centralité, reconquête des centres urbains, remédiation des friches industrielles, revitalisation économique, promotion de sites miniers patrimoniaux, lutte contre l'étalement urbain
- **Transport** : moderniser les infrastructures de transport
- **Croissance verte** : réduction des besoins en énergie des habitants, des constructions, des activités économiques, des loisirs…, diminution des pollutions, développement des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, développement de la ville intelligente
- **Activité économique et accès à l'emploi** : développement des secteurs de pointe comme l'écoconstruction, développement du secteur de l'innovation sociale via le soutien à l'ESS, développement de l'usage du numérique
- **Accompagnement des populations dans leur développement social, économique et citoyen** : favoriser l'élévation du niveau de qualification en lien avec les besoins du territoire, renforcement de la maraude sociale, développement des activités périscolaires, notamment culturelles, développement de chantiers jeunes bénévoles ;
- **Développement du tourisme par la mise en valeur du patrimoine** : valorisation des sites de mémoire miniers, rendre attractifs les paysages (terrils, anciennes fosses, cavaliers,…)
- **Améliorer la santé des habitants** : recomposition de l'offre de soins, favoriser la pratique sportive

Sur le volet urbain, l'ERBM s'inscrit donc dans une démarche intégrée qui vise non seulement à doubler le rythme de réhabilitation thermique des logements miniers (avec une étiquette énergétique au-delà du D) par les bailleurs sociaux (12 000 au titre de l'ERBM et 11 000 au titre du PSP) mais également à intervenir sur le cadre de vie

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D006-DE

Les délibérations des 05 octobre et 18 décembre 2018 définissent le cadre d'intervention financière de la C.A.L.L. qui, pour mémoire est de 8 000 € maximum par logement, se déclinant comme suit :

Conditions d'octroi d'une aide de l'Agglomération au titre Habitat - ERBM	Intégration de la démarche de réhabilitation dans un projet local concerté avec les collectivités, validé par le COPIL et intégré au PPI Travail sur la diversification du peuplement abouti : objectif de vente de 5% du patrimoine existant bâti ou à bâtir
1 - Étiquette énergétique : C	2000 €
2 - Autoproduction d'énergie (équivalence de 1Kwc/ logement pour l'ensemble de l'opération)	4000 plafonné à 80% du coût engendré
3 - Clause insertion et/ou formation à 7% ou plus	2000 €
S'agissant d'un socle de base, il est possible que ces 3 objectifs ne puissent être atteints ou se voir substituer à d'autres dans la limite de 8 000 € par logement sous réserve de validation par le COPIL de la CALL :	
4 - BBC Rénovation 80 kWh/m²an	3 000 € (soit un bonus de 1000 € en sus de l'atteinte de la classe C)
5 - Traitement des abords et façades	2 000 €
6 - Opérations de restructurations très lourdes (réorganisation lourde du logement)	2 000 €

Dans ce cadre, la C.A.L.L. a été sollicitée par Maisons & Cités SOGINORPA s'agissant de l'opération de rénovation de 97 logements sis Cité 10 à Sains-en-Gohelle qui constitue la première tranche du programme pour un montant total de 679 000 € qui se décline comme suit :

C.A.L.L.	Nombre de logts	Montant unitaire de subventions	Montant de la subvention
1 - Étiquette énergétique : C certifié	97	2 000 €	194 000,00 €
2 - Autoproduction d'énergie (équivalence de 1Kwc/ logt pour l'ensemble de l'opération) [Plafonné à 80% du coût engendré]			0,00 €
3 - Clause insertion et/ou formation à 7% ou plus	97	2 000 €	194 000,00 €
4 - BBC Rénovation 80 kWh/m²an	97	1 000 €	97 000,00 €
5 - Traitement des abords et façades	97	2 000 €	194 000,00 €
6 - Opérations de restructurations très lourdes (réorganisation lourde du logement)		2 000 €	0,00 €
TOTAL C.A.L.L.			**679 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D006-DE

Cette demande a été instruite par les services communautaires.

Ce montant de 679 000 € constituera sous réserve de la production des pièces justificatives, la part de l'E.P.C.I. dans le plan de financement prévisionnel de l'opération qui sera instruit au titre des Aides à la pierre par délégation de l'État.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'octroyer à Maisons & Cités SOGINORPA une subvention de 679 000 €, sous réserve de production des pièces justificatives, qui constituera la part de l'E.P.C.I. dans le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation de 97 logements (Tranche n°1) sis Cité 10 à Sains-en-Gohelle dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

Précise que les crédits nécessaires, seront prévus au budget primitif 2021 sur l'imputation :Budget principal / Autorisation de Programme 2020 SHAB-ERBM (part Call) / Ligne de crédit 11354.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D007-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D007-DE

B171220_D007

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Système Alimentaire Territorial Durable - Convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais

Au regard des enjeux agricoles et alimentaires identifiés sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la Chambre d'Agriculture souhaite aujourd'hui y renforcer son intervention, par la sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs vers la transition écologique et la relocalisation.

Pour ce faire elle engagera auprès d'eux une aide à la diversification et des formations sur la transmission d'exploitation et l'approvisionnement local de la Restauration Hors Domicile.

Ce projet fait suite à un premier partenariat conclu en 2019, ayant permis d'initier sur le territoire de la CALL certaines des actions inscrites au programme de la Chambre : information sur l'agriculture bio, utilisation de l'outil APPROLOCAL….

Les actions présentées pour 2020 s'inscrivent dans le cadre de la politique agricole engagée par la CALL au titre de son Projet de Territoire et définie dans le Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) adopté par délibération du 25 avril 2019.

Elles répondent aux objectifs opérationnels en matière de développement des productions locales durables et bio et de maintien de la valeur ajoutée des produits agricoles sur le territoire.

Il est donc proposé de soutenir le développement du programme de la Chambre sur le territoire communautaire, moyennant une contribution de 19 950 € au titre de l'année 2020, et suivant les conditions de la convention d'objectifs.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet de convention d'objectifs sus-relaté avec la Chambre Régionale d'Agriculture Nord- Pas-de-Calais,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 19 950 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D008-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D008-DE

B171220_D008

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Fouquières-lez-Lens - Aménagement d'un bassin - Constitution d'une servitude avec la commune

Afin de résoudre les problèmes d'inondation de la rue Uriane Sorriaux à Fouquières-lez-Lens, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a aménagé un bassin enterré au droit de la parcelle communale référencée section AH n° 431.

Il y aurait donc lieu de constituer la servitude correspondante en vue d'acter la présence des ouvrages (bassin et conduites) et de bénéficier de l'accès nécessaire à leur entretien.

En accord avec la commune de Fouquières-lez-Lens, la servitude serait régularisée sur la base de l'euro symbolique.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la commune de Fouquières-lez-Lens la convention de servitude afférente à la présence d'un bassin enterré et de ses conduites de raccordement au droit de la parcelle référencée section AH n° 431 à Fouquières-lez-Lens. Le détail des installations figure en annexe.

La servitude sera régularisée sur la base de l'euro symbolique, tous frais à la charge de l'établissement intercommunal.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 500 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation 02/Fonctionnement/1475-1572.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D009-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D009-DE

B171220_D009

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Plan Piscines
Intervention de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la pratique de la natation

Par délibération du 20 février 2018, les élus communautaires ont décidé d'élaborer un plan piscine sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Les objectifs sont de :

- favoriser l'apprentissage de la nage aux scolaires,
- améliorer les conditions d'accueil dans les piscines existantes,
- soutenir la création de m² de plan d'eau supplémentaire face à la carence constatée sur le territoire,
- proposer un accès équitable aux équipements aquatiques pour l'ensemble des habitants.

Par délibération du 19 juin 2019, les élus communautaires ont approuvé la mise en œuvre du principe de soutien, dès la rentrée scolaire 2019-2020, de l'apprentissage de la natation par une aide au fonctionnement des communes propriétaires de piscines pour leur accueil des enfants du territoire du primaire afin que tous puissent disposer d'une aisance en milieu aquatique avant l'entrée en sixième à raison de 1,50 € par entrée.

Le versement de la subvention de fonctionnement aux communes propriétaires d'un équipement natatoire se fait sur production d'un état récapitulatif des fréquentations certifié du Maire pour la période allant du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020 selon le détail suivant et pour un montant total de 84 174 euros :

Communes propriétaires d'un équipement natatoire	Fréquentation des scolaires primaires du territoire pour la période du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020	Total de subvention 1,50 € par entrée
Liévin	12 742 élèves	19 113 €
Bully-les-Mines	11 535 élèves	17 302,50 €
Billy-Montigny	2 935 élèves	4 402,50 €
Avion	5 950 élèves	8 925 €
Harnes	22 954 élèves	34 431 €

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D009-DE

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Soutient l'apprentissage de la natation des enfants des écoles primaires du territoire de la période du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les conventions relatives à ce dossier.

Autorise le versement d'une subvention de fonctionnement aux communes propriétaires d'un équipement natatoire sur production d'un état récapitulatif des fréquentations certifié du maire pour un montant total de 84 174 euros.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au budget 2020 sur l'imputation :Budget général /Fonctionnement/Ligne de crédit n°10276.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D010-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D010-DE

B171220_D010

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets "lecture pour tous" Contrat Territoire Lecture : " Fêtons Jean de La Fontaine".

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a signé une convention de partenariat avec l'Etat relative à la mise en œuvre d'un Contrat Territorial de Lecture (CTL). L'un des principaux objectifs de ce contrat est la mise en œuvre d'un réseau de lecture publique. Pour parvenir à cet objectif, la CALL a proposé un appel à projets « Lecture pour tous », à l'ensemble des médiathèques de son territoire les invitant à nouer des projets partenariaux.

La commune de Angres souhaite mettre en place avec les villes de Givenchy-en-Gohelle et Vimy une action festive et culturelle répondant aux objectifs définis dans le cadre de cet appel à projets. Les trois communes s'associent autour de la commémoration de la naissance de Jean de La Fontaine. Elles organisent une programmation culturelle autour des Fables du célèbre écrivain. Ce projet permettra, entre autres, de partager des ressources entre les trois communes, tant au niveau des compétences humaines, des moyens matériels que des fonds documentaires.

La Communauté d'agglomération entend soutenir l'action proposée par la commune de Angres. Il est proposé d'accorder une subvention financière à la commune de Angres, pour l'organisation de cette opération. Conformément au cahier des charges de l'appel à projets, il est proposé d'accorder une contribution financière de 2 000 € correspondant à une opération entre 3 collectivités, ainsi qu'une aide complémentaire de 500 € pour le caractère particulièrement novateur du projet.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution d'une subvention de 2 500 € à la ville de Angres pour la réalisation du projet collectif autour de la commémoration de l'anniversaire de Jean De La Fontaine, soit une participation de la CALL à hauteur de 75 % du coût total de l'opération.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 500 €, sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 10275.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D011-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D011-DE

B171220_D011

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets "Lecture pour tous" Contrat Territoire Lecture : Grenay " Réalisation d'un album d'illustrations"

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a signé une convention de partenariat avec l'Etat relative à la mise en œuvre d'un Contrat Territorial de Lecture (CTL). L'un des principaux objectifs de ce contrat est la mise en œuvre d'un réseau de lecture publique. Pour parvenir à cet objectif, la CALL a proposé un appel à projets à l'ensemble des médiathèques de son territoire les invitant à nouer des projets partenariaux.

La commune de Grenay a proposé, en collaboration avec les villes d'Aix-Noulette, Bully-les-Mines, Mazingarbe et Sains-en-Gohelle, une action festive et culturelle répondant à cette problématique. Les cinq communes s'associent pour mettre en œuvre un projet autour de la lecture publique portant sur la création d'un album d'illustrations. Cet ouvrage sera réalisé en collaboration avec l'illustratrice Magalie DULAIN ; par ailleurs, les publics seront associés à cette réalisation.

Il est proposé d'accorder une subvention à la commune de Grenay pour l'organisation de cette opération. Conformément au cahier des charges de l'appel à projets, le jury a souhaité accorder une contribution financière de 3 000 € correspondant à une opération entre cinq collectivités.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution d'une subvention de 3 000 € à la ville de Grenay pour la réalisation du projet collectif de création d'un album d'illustrations, soit une participation de la CALL à hauteur de 23 % du coût total de l'opération.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 10275.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D012-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D012-DE

B171220_D012

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets "Lecture pour tous" Contrat Territoire Lecture - Aix-Noulette : Création d'un fonds intercommunal de supports d'animation en tissu pour la lecture

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) a signé une convention de partenariat avec l'Etat relative à la mise en œuvre d'un Contrat Territorial de Lecture (CTL). L'un des principaux objectifs de ce contrat est la mise en œuvre d'un réseau de lecture publique. Pour parvenir à cet objectif, la CALL a proposé un appel à projets à l'ensemble des médiathèques de son territoire les invitant à élaborer des projets partenariaux .

La commune d'Aix-Noulette a proposé, avec les villes de Bully-les-Mines, Grenay, Mazingarbe et Sains-en-gohelle, une action festive et culturelle répondant à cette problématique.

Les cinq communes s'associent pour mettre en œuvre un projet autour de la lecture publique à destination des tous petits mais aussi de leurs parents, grands-parents et des associations, pour créer un fond de tapis de lecture, outil d'appropriation, d'expression et de transmission du plaisir de lire. Il agit comme une passerelle dans le lien enfant-livre-adulte.

La Communauté d'agglomération entend soutenir l'action proposée par la commune d'Aix-Noulette portant sur la création d'un fonds intercommunal de supports d'animation en tissu pour la lecture qui se déroulera sur le territoire des 5 villes.

Il est proposé d'accorder une subvention à la commune d'Aix-Noulette pour l'organisation de cette opération. Conformément au cahier des charges de l'appel à projet, le jury souhaite accorder une contribution financière de 3 000 € correspondant à une opération entre 5 collectivités, ainsi qu'une aide complémentaire de 1 000 € pour le caractère particulièrement novateur du projet.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution d'une subvention de 4 000 € à la ville d'Aix-Noulette pour la mise en œuvre de son projet partenarial autour de la lecture publique, soit une participation de la CALL à hauteur de 80 % du coût total de l'opération.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 10275.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D012-DE

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D013-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D013-DE

B171220_D013

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets "lecture pour tous" Contrat Territoire Lecture
"Création d'un jeu de plateau"

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a signé une convention de partenariat avec l'Etat relative à la mise en place d'un Contrat Territorial de Lecture (CTL), l'un des principaux objectifs de ce contrat est le déploiement d'un réseau de lecture publique. Pour parvenir à cet objectif, la CALL a proposé un appel à projets « Lecture pour tous », à l'ensemble des médiathèques de la Communauté d'Agglomération les invitant à nouer des projets partenariaux dans cette perspective de mise en réseau.

La commune de Mazingarbe a organisé avec les villes d'Aix-Noulette, Bully-les-Mines, Grenay et Sains-en-Gohelle une action festive et culturelle répondant à cette problématique. Les cinq communes s'associent autour de la création d'un jeu de plateau, qui sera un espace de découverte des différents lieux culturels des 5 villes et du Louvre-Lens. Il sera le fruit d'une collaboration entre les accueils de loisirs des 5 communes, Hervé Hernu, auteur de romans policiers et Sabine Hautefeuille, illustratrice.

La Communauté d'Agglomération entend soutenir l'action proposée par la commune de Mazingarbe qui se déroulera sur les cinq villes. Il est proposé d'accorder une subvention à la commune de Mazingarbe, pour l'organisation de cette opération. Conformément au cahier des charges de l'appel à projets, un soutien financier de 3 000 € correspondant à une opération entre 5 communes.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution d'une subvention de 3 000 € à la ville de Mazingarbe pour la réalisation du projet collectif portant sur un plateau de jeu autour du livre, soit une participation de la CALL à hauteur de 23 % du coût total de l'opération.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 10275.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D014-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D014-DE

B171220_D014

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets "lecture pour tous" Contrat Territoire Lecture : " Avant de passer à table".

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) a signé une convention de partenariat avec l'Etat relative à la mise en œuvre d'un Contrat Territorial de Lecture (CTL), l'un des principaux objectifs de ce contrat est la mise en œuvre d'un réseau de lecture publique. Pour atteindre cet objectif, la CALL a proposé un appel à projets « Lecture pour tous », à l'ensemble des médiathèques du territoire les invitant à nouer des projets partenariaux dans cette perspective de mise en réseau.

La commune de Lens propose, avec les villes de Loos-en-Gohelle et de Meurchin, une action festive et culturelle répondant aux objectifs définis dans le cadre de cet appel à projet. Les trois communes s'associent pour mettre en œuvre un projet autour de la gastronomie et organisent, en lien avec l'exposition proposée par le Louvre Lens, une exposition, un cycle de projections et des ateliers. Ce projet permettra entre autres de partager des ressources entre les 3 communes, tant au niveau des compétences humaines, des moyens matériels, des fonds documentaires que de l'accueil des trois médiathèques.

La Communauté d'agglomération entend soutenir l'action proposée par la commune de Lens qui se déroulera sur le territoire des 3 communes. Il est proposé d'accorder une subvention financière à la commune de Lens pour l'organisation de cette opération. Conformément au cahier des charges de l'appel à projets, une contribution de 2 000 € correspondant à une opération entre 3 collectivités peut être allouée.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l' attribution d'une subvention de 2 000 € à la ville de Lens pour la réalisation de son projet collectif autour de la gastronomie et de la lecture, soit une participation de la CALL à hauteur de 30 % du coût total de l'opération.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 10275.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D015-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D015-DE

B171220_D015

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets "lecture pour tous" Contrat Territoire Lecture "création d'un livre de cuisine avec Odile Bazin".

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a signé une convention de partenariat avec l'Etat relative à la mise en place d'un Contrat Territorial de Lecture (CTL), l'un des principaux objectifs de ce contrat est le déploiement d'un réseau de lecture publique. Pour parvenir à cet objectif, la CALL a proposé un appel à projets « Lecture pour tous », à l'ensemble des médiathèques de la Communauté d'Agglomération les invitant à nouer des projets partenariaux dans cette perspective de mise en réseau.

La commune de Sallaumines a élaboré avec la ville de Harnes une action festive et culturelle répondant à cette problématique. Les deux communes ont choisi de partager autour d'une action commune en résonance avec l'exposition à table du Louvre-Lens, l'organisation d'ateliers de cuisine avec Odile Bazin en lien avec les œuvres d'art de la collection de la MAC de Sallaumines. Les participants choisiront une estampe, une photo, parmi une sélection d'œuvres en lien avec la cuisine qui leur évoquent un souvenir personnel culinaire. L'ensemble de ces recettes constituent le corpus d'un livre de cuisine.

La Communauté d'agglomération entend soutenir l'action proposée par la commune de Sallaumines qui se déroulera sur le territoire des 2 villes. Il est proposé d'accorder une subvention financière à la commune de Sallaumines, pour l'organisation de cette opération, conformément au cahier des charges de l'appel à projets, un soutien financier de 1 500 € peut être alloué correspondant à une opération entre 2 collectivités.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution d'une subvention de 1500 € à la ville de Sallaumines pour son projet collaboratif avec la ville de Harnes autour du livre et de la lecture, soit une participation de la CALL à hauteur de 30 % du coût total de l'opération.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1500 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 10275.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D016-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D016-DE

B171220_D016

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à Projets ESS
3 solutions pour alternance
Subvention

Par délibération en date du 04 octobre 2019, la Communauté d'Agglomération a lancé un appel à projets permanent dans le secteur de l' Économie Sociale & Solidaire visant à accompagner l'émergence, la création et le développement des structures de l'ESS sur le territoire.

Cet accompagnement des structures de l'ESS fait partie des dispositifs adoptés par la Région, et pour lesquels la CALL participe au financement dans le cadre d'une convention de partenariat signée en septembre 2019.

Dans ce cadre, l'association 3 solutions pour l'alternance, dont le siège est à Saint-Quentin (02100) a sollicité un accompagnement financier de notre intercommunalité pour la création d'une antenne 6 rue Léon Droux à Lens.

Cette association, déjà installée, outre Saint-Quentin, à Lille, Compiègne, Roye et Amiens, est orientée vers l'accompagnement des demandeurs d'emploi, par le biais de mise en place de contrats de professionnalisation (secteur commerce, logistique et restauration), de formation en remise à niveau des demandeurs d'emploi, et d'accompagnement des demandeurs d'emploi sur leur projet professionnel. Elle accompagne à ce jour 55 contrats en alternance sur son antenne lensoise.

En vertu de son dispositif d'aide à la création de structure ESS sur son territoire, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pourrait accompagner cette association à hauteur de 3 000 € contre l'embauche d'un salarié (1 ETP CDI) sur un poste d'assistante administrative.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder une subvention de 3 000 € à l'association 3 solutions pour l'alternance, sise 18 Boulevard Léon BLUM à Saint-Quentin (02100) dans le cadre de la création d'une antenne à Lens.

Autorise le président à signer la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 10001.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D017-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D017-DE

B171220_D017

RESSOURCES ET MOYENS

Autorisation de signature du marché industriel pour la fourniture, pose et maintenance de 2 lignes de crémations (fours + filtration) au crématorium de Vendin-le-Vieil et contrat de maintenance associé- Affaire 20S044

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a lancé une consultation relative à la fourniture, pose et maintenance de 2 lignes de crémations et contrat de maintenance associé.

La consultation a pris la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation, conformément aux articles R2124-3 4°, R 2161-12 à R 2161-20 du Code de la Commande Publique.

La durée du marché est de 15 mois pour les travaux d'installation des lignes de crémations (fours + filtrations) et de 180 mois pour la maintenance associée (5 ans renouvelable tacitement 2 fois). Le coût de maintenance est appréhendé en coût d'entretien à la crémation, sur une base de 2 000 crémations annuelles.

Le marché est mixte et comporte une partie forfaitaire correspondant à la fourniture et pose des fours, lignes de filtration et équipements annexes (chariots d'introduction, pulvérisateur de calcius…).

La partie unitaire fait référence à l'entretien des lignes de crémations.

Le montant du marché s'élève à 1 000 000 € H.T. pour le forfait relatif à la fourniture et pose des lignes de crémation. La maintenance annuelle, sur la base de 2 000 crémations /an, s'élève à 78 100 € H.T. pour la première période de 5 ans.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 décembre 2020 a décidé d'attribuer le marché à la Société Facultatieve technologies.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer le marché avec la Société Facultatieve technologies.

Précise que les crédits de paiement nécessaires, d'un montant de 1 100 000 € sont prévus au BP 2021 sur l'imputation : Budget 08/ Investissement/ Programme MGOPCREMAT/ Opération 20D14629-Fourniture et pose fours / Ligne de crédit 1744.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Le Président

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D018-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D018-DE

B171220_D018

RESSOURCES ET MOYENS

****

Aménagement des berges de la Souchez
Affaire n°16S0123
Modification de contrat n°3

« Ouvrages Spécifiques » (C12302)

En 2015, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin et les communes de Courrières, Harnes, Fouquières-Lez-Lens Loison-sous-Lens et Noyelles-sous-Lens ont décidé la création d'un groupement de commande pour l'aménagement du Parc Souchez Aval, désormais appelé « Parc des Berges de la Souchez ».

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a accepté d'assurer la coordination de ce groupement et de piloter les travaux d'aménagements afférents.

Dans le cadre des travaux d'aménagement des berges de la Souchez et plus particulièrement dans la réalisation des ouvrages spécifiques, le marché C12302 notifié le 05 juillet 2017 a été attribué à l'entreprise FRANCIAL à Montigny-en-Gohelle pour un montant **2 272 143.00 € HT.**

La présente modification de contrat n°**3** a fait l'objet de précédentes modifications :

Modification de contrat n°1 : Prolongation du délai des travaux, suite au décalage du démarrage des travaux lié à l'instruction des dossiers de subventions pour ce projet. Cet avenant n'a pas engendré d'incidence financière sur le marché.

Modification de contrat n°2 : Des études géotechniques ont révélé des sujétions techniques imprévisibles nécessitant la mise en œuvre de pieux de 15 mètres de profondeur en substitution de micropieux.

Ces modifications de travaux ont engendré un surcoût de 427 353,04 € HT, soit **18,809%** du montant initial du marché, portant le nouveau montant du marché **à 2 699 496,04 € H.T.**

La présente **modification de contrat n°3** a pour objet de régulariser le marché de travaux, en fonction des prestations réalisées, des adaptations de chantier (notamment la demande d'ouvrages complémentaires ou d'équipements supplémentaires) souhaitées par les collectivités membres du groupement de commandes

Les adaptations de travaux induisent une moins-value financière sur le marché de base de **- 46 835,00 euros HT.**

Les adaptations complémentaires et prestations supplémentaires induisent une plus-value de **28 763,00 euros HT.**

La présente modification de contrat intègre également l'impact de la pandémie mondiale COVID-19 pour l'exécution des tâches également lié aux recommandations du coordonnateur SPS pour permettre la reprise des travaux.

L'impact Covid engendre une plus-value de **14 362.40 euros HT.**

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D018-DE

L'ensemble de ces modifications cumulées engendrent une moins-**value de 3 709.60 euros HT**, soit **-0,137%** du montant du marché reprenant les modifications de contrat **n°1 & 2**, précédemment citées, soit **2 695 786.44** € **HT** et donc une augmentation finale de **18.672%** du montant marché initial.

Les présentes modifications induisent une incidence sur les délais d'exécution du contrat liés aux circonstances suivantes :

- Un retard dans l'exécution d'opérations préliminaires qui sont à la charge du maître de l'ouvrage ou de travaux préalables qui font l'objet d'un autre marché engendré par les délais d'instructions et de réalisation des travaux d'ENEDIS pour le changement de la ligne très haute tension sur le terril 94 à Noyelles-sous-Lens.
- Un ajournement de travaux décidé par le représentant du pouvoir adjudicateur en concertation avec la ville de Courrières engendré par l'impossibilité d'exécuter les travaux de construction du parking pendant la période pré-électorale.
- La pandémie mondiale de COVID 19 et les mesures de confinement associées.

La fin d'exécution du marché est donc fixée **au 1 octobre 2020.**

Vu les articles L. 2194-1 et R. 2194 -1 à R. 2194-9 du Code de la Commande Publique,

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la modification du contrat n°3 au marché N° C12302 - lot n°2 « Ouvrages Spécifiques » attribué à la société FRANCIAL.

Autorise le Président à signer la modification de contrat n°3 au marché n°C12302 avec la société FRANCIAL – SARL MOBI, Zone d'activités des Parts d'en Bas, 62640 Montigny-en-Gohelle.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au budget 2020 sur l'imputation Budget Principal/Investissement/Ligne de crédit 11295.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D019-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D019-DE

B171220_D019

RESSOURCES ET MOYENS

****

Travaux d'aménagement de l'îlot Parmentier à Lens – ZAC Centralité : Autorisation de signer les marchés à venir - Affaire 20S055

Par délibération en date du 18 mars 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a acté l'intérêt communautaire de la ZAC Centralité à Lens.

Il s'agit d'une opération d'aménagement sur environ 64 ha répartis sur plusieurs quartiers dans le centre de Lens dont le Bureau communautaire a approuvé le programme des travaux d'aménagement le 19 novembre 2020.

La zone géographique concernée par cette consultation de travaux est le quartier Parmentier (cité 9 / ERBM).

La consultation est passée en Procédure adaptée simple en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Cette consultation est allotie comme suit :
Lot n° 1 : Voirie Assainissement,
Lot n° 2 : Réseaux divers,
Lot n° 3 : Espaces verts.

Le lot n°1 donnera lieu à un marché à tranches, conformément aux articles R2113-4 à R2113-6 du Code de la Commande Publique pour un montant estimatif de 3 040 000 € HT.

Il comportera une tranche ferme et une tranche optionnelle :

• La tranche ferme porte sur les prestations de réalisation des aménagements des espaces publics du quartier Parmentier pour un délai d'exécution de 18 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux ;

• La tranche optionnelle n°1 porte sur la réfection de la voirie de la rue de la Rochefoucauld pour un délai d'exécution de 2 mois à compter de l'OS d'affermissement de la tranche optionnelle n°1.

Les lots n° 2 et 3 donneront lieu à des marchés ordinaires pour des montants estimatifs respectifs de 872 000 € HT et 687 000 € HT pour des délais d'exécution de 18 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les marchés et les documents afférents avec les attributaires et toutes les conventions ou servitudes et pièces afférentes à l'opération.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D019-DE

Sollicite toutes les aides financières à la réalisation de l'opération

Précise que les crédits de paiement pluriannuels sont prévus au budget 2020 sur les imputations suivantes :

- Lot1 - Assainissement EU : Budget assainissement/ Programme MGOP-ASS/ Opération 20D14963/ Ligne de crédit 6738,
- Lot 2 – Réseaux AEP : Budget eau potable/ Programme MGOP-EAU/ Opération 20D14965/ Ligne de crédit 4656,
- Lot 1 - Voirie hors assainissement EU + Lot 2 – Réseaux divers hors AEP + Lot 3 - Espaces verts : Budget action économique/ Programme ZACCENTRAL/ Opération 19D14480/ ligne de crédit 8263.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D020-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D020-DE

B171220_D020

RESSOURCES ET MOYENS

****

ZAC Centralité / Définition des modalités financières et patrimoniales
Délibération modificative n° 3

Par délibérations en date des 28 novembre 2019, 6 février et 9 juillet 2020, les instances communautaires ont adopté les modalités financières et patrimoniales du transfert de la ZAC Centralité au profit de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Ces délibérations fixent :
- Les modalités financières de transfert de la ZAC Centralité et l'échelonnement du paiement,
- La valeur du foncier transféré en pleine propriété au profit de la CALL et ayant vocation à être cédé à terme à différents investisseurs,
- La désignation ainsi que la valeur des biens, relevant du domaine public, mis à disposition par la Ville de Lens au profit de l'établissement intercommunal,
- Les modalités de substitution de la Ville de Lens par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Aujourd'hui, il apparaît que des emprises foncières complémentaires, situées dans le secteur Parmentier, doivent être acquises auprès de la Ville de Lens afin de permettre la finalisation des projets en cours sur le secteur.

Aussi, il y a lieu de modifier les annexes 2 et 3 de la délibération initiale du 28 novembre 2019 n° D018, et modifiées par délibération du Bureau Communautaire en date du 6 février 2020.

Toutes les autres dispositions des délibérations susmentionnées demeurent inchangées.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2020-498V0041 en date du 22 janvier 2020,

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la modification des annexes 2 et 3 des délibérations n° D018 et D029 adoptées respectivement lors des Bureaux Communautaires des 28 novembre 2019 et 6 février 2020, conformément aux documents annexés à la présente.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D021-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D021-DE

B171220_D021

RESSOURCES ET MOYENS

****

ZAC Centralité - Prolongation de la convention de gestion entre la Ville de Lens et la CALL - Avenant n°2

Par délibération en date du 18 mars 2019, le Conseil a reconnu l'intérêt communautaire de la ZAC Centralité et acté son transfert au profit de l'établissement intercommunal.

Dans l'attente de la mise en œuvre des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers, et afin de gérer efficacement la période de transfert, une convention de gestion a été conclue entre la Communauté d'agglomération de Lens Liévin et la Ville de Lens, afin d'autoriser le Maire de Lens à :

- Prendre toutes les mesures d'administration et de gestion, poursuivre toutes les études et travaux nécessaires afin d'assurer à titre transitoire, la continuité des opérations déjà engagées,
- Poursuivre les opérations de cessions immobilières nécessaires à la réalisation de la ZAC.

Le terme de cette convention, régularisée le 5 novembre 2019, est aujourd'hui fixé au 31 décembre 2020.

Les démarches et formalités nécessaires au parfait transfert de la ZAC Centralité n'étant pas totalement accomplies, notamment du fait des crises sanitaires successives, il convient de prolonger le terme de la convention de gestion au 31 décembre 2021.

A reçu un avis favorable en Commission unique du 07/12/20.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de gestion provisoire de la ZAC Centralité régularisée le 5 novembre 2019 avec la Ville de Lens afin d'en fixer le terme au 31 décembre 2021.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D022-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 11 décembre 2020 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **33 délégués étaient présents et 1 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 33
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 1
Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE) à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Maryse COUPIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D022-DE

B171220_D022

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Politique de l'Habitat
Programmations Logement Locatif Social 2021 - 2023
Validation de la programmation de logements locatifs sociaux 2021 et Avis sur les programmations de logements locatifs sociaux 2022 & 2023

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (C.A.L.L.) exerce la compétence déléguée des Aides à la pierre. A ce titre, dans le cadre des crédits délégués par l'Etat, elle organise, notifie et finance des programmations de constructions de logements sociaux sur les 36 communes, hors des territoires couverts par une convention A.N.R.U. Elle assure également le suivi des opérations tout au long de leur construction.

Le travail mené par la C.A.L.L. a permis de renforcer la cohérence des programmations au regard des attentes des communes du territoire. Les services apportent un appui technique auprès des maires et des services communaux. La démarche de programmation communautaire a permis de mettre en perspective les intentions des bailleurs avec les finalités du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.), et les ambitions communales sur plusieurs années.

Pour mémoire, l'examen des demandes est réalisé sous les contraintes liées aux décrets n°2014-1750 publié le 31 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et n°2015-1138 publié le 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ainsi, les opérations d'acquisition, de construction ou de démolition de logements (hors PLS) ne peuvent être financées par des crédits de droit commun dès lors qu'elles sont localisées dans :

- les quartiers ANRU (I & II) [quartiers qui feront l'objet d'une convention au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U.)] ;

- les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et les territoires en veille active [anciennement en ZUS] hors géographie prioritaire de la politique de la ville), dès lors que le taux de logements locatifs sociaux dépasse 35%.

Dans le cadre des programmations 2021 – 2023, il est proposé de faire valider les intentions de programmation 2021 par les membres du Bureau Communautaire sous forme de deux listes basées sur les retours des communes. Cette proposition prend également en compte les évolutions récentes des programmes, les nouvelles attentes des communes suite aux dernières élections :

- Une liste principale comprenant les opérations proposées par les bailleurs et pour lesquelles les communes ont émis un avis favorable ;

- Une liste complémentaire comprenant les opérations nécessitant un travail partenarial qui sera engagé au cours du premier trimestre 2021 afin d'affiner les intentions de programmations au regard des enjeux communaux et communautaires.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020
ID : 062-246200364-20201217-B171220_D022-DE

De même, parallèlement à la programmation 2021, une première planification des intentions est organisée sur les deux années suivantes (2022 & 2023).

A l'instar de la démarche pour la programmation 2021, il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de donner leur avis de principe, ne valant pas notification, pour les deux années de programmations 2022 & 2023 organisées en deux listes selon les mêmes critères.

Les listes sont reprises en annexe de la présente délibération.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à solliciter, auprès des membres du Bureau Communautaire, la validation des intentions exprimées au titre de la programmation de logements locatifs sociaux 2021 et l'avis sur les prévisions
pour les années 2022 & 2023.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.